

Décembre 2003

**« Commission « Passa »
Des moyens pour garder bon pied...**

Les responsables de l'AFD ont participé aux travaux d'une commission intitulée « Prise en charge du pied diabétique » et présidée par le Pr Passa. Ses conclusions rendues en septembre 2002 demandaient au gouvernement de s'engager dans une stratégie globale de soins (voir ci-dessous). La commission de la nomenclature avait émis un avis favorable à l'attribution d'un forfait annuel pour la prise en charge des soins. Pourtant, le 11 septembre dernier, ce dossier a été reporté à des délais postérieurs, sous prétexte que cette inscription à la nomenclature n'était pas d'actualité.

L'AFD ne peut accepter une telle attitude de la part des pouvoirs publics. Avec la Fédération nationale des podologues, elle a demandé une audience au ministre de la Santé pour examiner les moyens d'appliquer au plus tôt les dispositifs prévus par la « commission Passa ».

En attendant cette rencontre, l'AFD a lancé, lors du Salon du diabète à Paris, en novembre 2003, une pétition qui circule dans les 130 associations fédérées. Nous avons besoin de votre soutien. N'hésitez pas à faire participer votre entourage. Notre objectif est de réunir 100 000 signatures.

**Gérard Raymond
Vice-président de l'AFD**

Pétition

**Mobilisation pour la prise en charge du pied diabétique
10 000 diabétiques sont amputés par an pour un coût de 75 millions d'euros.**

Le plan « Santé diabète » comportait des dispositions visant à améliorer la prise en charge du pied diabétique. Un groupe de travail a rendu ses conclusions en septembre 2002, demandant au gouvernement d'engager une stratégie globale portant sur un dépistage précoce de 250 000 diabétiques qui bénéficieraient d'une prise en charge d'un bilan annuel et de cinq séances de soins si nécessaire, pour un forfait de 137,50 euros par an.

Le 11 septembre 2003, le ministère de la Santé a annoncé l'ajournement de ces mesures pourtant approuvées par la commission de la nomenclature.

L'AFD ne peut accepter cette attitude profondément choquante et attentatoire aux intérêts des diabétiques.

Cette décision est à l'opposé des objectifs définis par la nouvelle loi de santé publique. Face à une telle discrimination quant à l'accès aux soins et aussi un tel mépris quant à la santé des diabétiques, **l'AFD décide de se mobiliser par la signature d'une pétition** : plus nous serons nombreux à signer, plus l'AFD sera forte et les diabétiques entendus par le ministre.

Je soutiens l'action de l'AFD pour le remboursement des soins de podologie pour les personnes diabétiques.

Nom Prénom Adresse Code postal Ville Signature

A renvoyer à l'AFD, 58, rue Alexandre Dumas, 75544 Paris Cedex 11.